

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil : 22/06/2022

Le 29 juin 2022, à 18 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville à Saint-Pryvé Saint-Mesmin, sous la présidence de M. Thierry Cousin, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Thierry Cousin, Charlotte Lacoey, Jean-Claude Hennequin, Damien Baudry, Magdeleine Baby, Alexandre Riboulot, Min Chen, Jean-Pierre Palisson, Claire Lemoine, Luc Galice, Chantal Morio, Raphaël Ramette, Béatrice Thauvin, Aurore Casciello, Valérie Furet, Jean-Marc Gault, Caroline Jury, Edith Lemaigen, Michel Jamet, Suzanne Meireis Couto, Christiane Mercy, Michel Zabel.

Absents représentés : Mme Catherine Voisin par Mme Suzanne Meireis Couto
M. Vianney Sénéchal par M. Damien Baudry
Mme Laëtitia Creuzot par M. Thierry Cousin
M. Claude Couton par M. Jean-Claude Hennequin

Absents : MM Patrick Pollet, Thomas Habarnau et Olivier Bègue.

M. Thierry Cousin ouvre la séance à 18h00.

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Aurore Casciello est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

1 – Ressources humaines – Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve les modifications ci-après :
 - création d'un poste de Rédacteur à temps complet pour permettre le recrutement du chef de service comptabilité-budget dans la perspective du départ à la retraite de l'actuelle responsable,
 - suppression de 2 postes d'adjoint technique à temps non complet, suite à des fins de CDD,
 - ajustement de la quotité horaire d'un contrat PEC,
2. approuve le tableau des effectifs mis à jour tel qu'il figure en annexe de la présente délibération à compter du 1^{er} juillet 2022.

2 – Ressources humaines – Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade de Rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de chef du service Comptabilité-budget à temps complet à raison de 35/35ème, pour une durée déterminée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2022.

M. le Maire clôt la séance à 18h15.

Pour extrait certifié conforme,
A St Pryvé St Mesmin, le 29 juin 2022
Le Maire,
Thierry COUSIN

